

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION Séance du 14 octobre 2024

82 élus présents (104 en exercice, 15 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE 2021-2027: GROUPE SCOLAIRE PEUPLIERS - SIMONE VEIL A MULHOUSE (314/7.5.5/2507C)

A). Rappel du fonctionnement de l'ITI

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) finance des actions au titre de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne sur la période 2021-2027.

L'investissement territorial intégré (ITI) est un instrument de mise en œuvre d'une stratégie territoriale urbaine, qui facilite le déploiement d'actions de proximité et permet la mise en application de cette politique européenne.

Dans le cadre de l'appel à candidature de la Région Grand Est pour les ITI FEDER à subvention globale, Mulhouse Alsace Agglomération fait partie des 2 EPCI à avoir été candidats et retenus.

Mulhouse Alsace Agglomération s'est vu confier dans le cadre de la programmation 2021-2027 une enveloppe de 7M€ répartie selon les axes d'intervention suivants :

Programme Régional 2021-2027	Axes retenus	Montant affecté
Une Europe plus intelligente	1.2 Augmenter le niveau d'appropriation du numérique sur le territoire	0,200 M€
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	0,500 M€

Une Europe plus verte	2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution	2,100 M€
Une Europe plus sociale	Développer les projets culturels et touristiques du territoire en favorisant des actions durables	0,700 M€
Une Europe plus proche des citoyens	5.1 Améliorer le cadre de vie des habitants	3,500 M€
Assistance technique		0,217 M€
TOTAL		7,217 M€

La convention de gestion globale a été adoptée par la délibération du 25 septembre 2023 par le bureau de Mulhouse Alsace Agglomération et a été signée le 10 novembre 2023 par la Région et le Président de Mulhouse Alsace Agglomération.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers soumis à Mulhouse Alsace Agglomération, 3 dossiers ont pu être instruits et ont eu un avis favorable du Comité de gouvernance de l'ITI et de la Commission Régionale de Programmation des fonds européens.

B). Attribution d'une subvention relative au groupe scolaire Peupliers – Simone Veil aux Coteaux à Mulhouse.

Création d'un nouveau Groupe Scolaire Simone Veil sur le quartier des Coteaux à Mulhouse: le projet vise à créer un nouveau groupe scolaire permettant l'accueil de 160 enfants de maternelle et 270 enfants de classe élémentaire et un périscolaire. Seule la partie périscolaire du projet est éligible aux fonds européens.

Coûts présentés par le porteur de projet : 12 262 457.88€

Subvention demandée : 259 335€

Coûts éligibles aux fonds européens (partie périscolaire) : 2 628 674.61€

- travaux (montant des marchés publics justifiés) : 2 315 357.29€,
- frais de MOE : 253 317.33€.

Montant de subvention dans le cadre de l'ITI proposé : 259 000€, soit un taux de 10%.

Les crédits nécessaires au versement de la contribution sont inscrits au budget supplémentaire 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'attribution d'une subvention de 259 000€ dans le cadre de l'ITI 2021-2027 à la Ville de Mulhouse pour l'opération suivante :
 - Création d'un groupe scolaire Peupliers Simone Veil à Mulhouse,
- autorise le Président de Mulhouse Alsace Agglomération ou son représentant à signer l'ensemble des documents contractuels nécessaires à la mise en œuvre de la subvention.

Ne prennent pas part au vote (3): Florian COLOM, Michèle LUTZ et Nathalie MOTTE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Fabian JORDAN